

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Ville de Nancy
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour un montant inférieur à 90 000 euros HT
Référence :	VDN_Nancy-musées_2026-Bornes_num
Date de mise en ligne :	Le lundi 29 juin 2026 à 15:10:01
Date de clôture :	Le vendredi 02 octobre 2026 à 17:00:00
Titre :	Conception - réalisation de contenus de médiation numérique sur l'entreprise Majorelle dans le cadre de la rénovation de la Villa Majorelle
Descriptif :	La Villa Majorelle, propriété de la Ville de Nancy, monument historique emblématique de l'Art nouveau, a bénéficié d'une première phase de restauration intérieure en 2019. Une seconde phase de travaux, prévue en 2027, portera sur la création de trois espaces de médiation thématiques ainsi que sur la restitution de la penderie et de la salle de bain du couple Majorelle. Cette nouvelle phase a pour objectif de permettre au grand public de mieux comprendre l'univers artistique, artisanal et industriel de l'entreprise Majorelle, tout en donnant accès à des espaces plus intimes de la vie familiale.

Dans ce contexte, le présent marché a pour objet la conception, la réalisation, la fourniture et la livraison (installation du format numérique sur le matériel fourni par le prestataire) d'un dispositif de médiation pérenne à destination du grand public, francophone, anglophone et germanique, sous la forme de deux bornes numériques au contenu identique.

Le contenu de cette borne numérique devra transmettre les clés de compréhension de l'entreprise Majorelle en favorisant une approche interactive et ludique. Elle constituera un outil d'interprétation complémentaire à la visite du site.

Au sens du présent marché, l'appellation « borne numérique » désigne un contenu numérique unique déployé à l'identique sur deux supports matériels distincts.

La Ville souhaite confier à un prestataire spécialisé la conception, la réalisation et l'implantation de ce contenu numérique dans les conditions fixées ci-après.

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES COLLEGIALEMENT

Question n° 9	Posée le 11/09/2026 à 17:15:43 <i>Bonjour, Afin de mieux appréhender les enjeux et attentes du projets, pouvez-vous s'il-vous-plait préciser ces points : - Les différents sous-thèmes mentionnés pour chacun des trois axes doivent-ils tous être traités dans le dispositif final, ou constituent-ils des pistes parmi lesquelles une sélection pourra être effectuée en concertation avec le maître d'ouvrage ? - Le CCTP indique des sessions courtes de 30 secondes à 3 minutes. Cette durée correspond-elle à la consultation d'un module, d'un parcours thématique, ou à</i>
---------------	--

l'expérience globale proposée sur la borne ? Existe-t-il une durée moyenne ou maximale souhaitée pour une consultation complète ?

- Pouvez-vous préciser à quel moment du parcours de visite les bornes seront accessibles et quel rôle leur est attribué dans le parcours de médiation global de la Villa ?

- Le CCTP mentionne une forte présence de l'animation dans l'interface. Pouvez-vous préciser ce qui est entendu par « animation » dans ce contexte et le type de traitement attendu ?

En vous remerciant,

Bien cordialement,

Répondue le 14/09/2026 à 09:10:09

Bonjour;

Les différents sous-thèmes mentionnés pour chacun des trois axes sont des pistes de réflexion qui seront discutées avec le maître d'ouvrage et le prestataire retenu. Il ne sera pas pertinent de toutes les aborder car nous souhaitons un temps de consultation de la borne relativement court (pas de durée maximale envisagée mais une durée moyenne de 5 minutes), et des temps de consultation des modules interactifs compris entre 30 secondes et 3 minutes.

Nous souhaitons que l'interface des bornes numériques favorise une expérience autonome, dynamique et engageante, mêlant savoir et interaction. Nous envisageons par conséquent des déclinaisons ludiques simples comme des explorations d'objets, du storytelling interactif, des jeux de composition, des serious games, etc.

Implantées au 1er étage de la Villa Majorelle dans la salle dédiée à l'entreprise Majorelle, elle-même située dans la continuité immédiate de la salle de diffusion du film introductif sur l'École de Nancy, ces bornes prolongeront ce premier récit en incarnant de manière vivante, accessible et interactive l'histoire de cette manufacture emblématique de la modernité des arts décoratifs.

Cordialement

Question n° 8

Posée le 10/09/2026 à 10:50:20

bonjour, avez-vous prévu dans le mobilier de la table tactile une place spécifique pour l'ordinateur ? Sur les documents graphiques fournis cela n'est pas clairement visible.

Répondue le 15/09/2026 à 10:52:02

Bonjour,

L'implantation de l'ordinateur dans le mobilier de la borne tactile fera l'objet de discussions entre le prestataire retenu, la maîtrise d'ouvrage et le scénographe.

Cordialement,

Question n° 7

Posée le 09/09/2026 à 16:11:21

Bonjour, la charte graphique du musée de l'école de Nancy a été fournie en complément et nous vous en remercions. Pourriez-vous également transmettre la typographie de cette charte graphique ? Merci par avance.

Répondue le 15/09/2026 à 10:52:38

Bonjour,

La police de la chartre graphique du musée de l'Ecole de Nancy est propriété du graphiste,

nous ne pouvons pas la fournir gratuitement. Elle est disponible sur les sites de téléchargement sous de nom de Nouveau.

Cordialement,

Question n° 6

Posée le 01/09/2026 à 09:25:45

Nous n'avons pas trouvé de DPGF dans le DCE. Pouvez-vous nous le transmettre ?

Répondue le 01/09/2026 à 10:08:20

Bonjour,

Le document a été ajouté hier à 16:14 et apparait bien dans les documents présents dans le dossier de consultation.

En cas de difficulté, je vous invite a contacter l'assistance de la plateforme Xmarchés.

Cordialement,

Question n° 5

Posée le 31/08/2026 à 18:58:04

Bonjour, est-il possible de nous transmettre les fichiers source en HD des visuels compris dans les documents annexes du dossier de consultation ? Merci par avance.

Répondue le 01/09/2026 à 11:04:19

Bonjour,

Les fichiers viennent d'être ajoutés au DCE.

Cordialement,

Question n° 4

Posée le 20/07/2026 à 16:00:28

Bonjour,

Le document des prix s'appelle BPU mais liste les prestations du marché forfaitaire. Il s'agit plutôt de la DPGF ? Y a-t-il une partie à bon de commande ? Merci par avance pour ces précisions.

Répondue le 31/08/2026 à 16:16:16

Bonjour,

Nous venons de procéder à la modification du document.

Cordialement,

Question n° 3

Posée le 10/07/2026 à 17:55:27

Bonjour,

Faut-il fournir le mobilier qui soutien l'écran ?

Répondue le 31/08/2026 à 16:11:22

Bonjour,

Non, le mobilier n'est pas à fournir.

cordialement,

Question n° 2

Posée le 03/07/2026 à 11:24:29

Bonjour,

Nous aurions plusieurs questions concernant le marché :

Périmètre fonctionnel et éditorial :

- Quelles sont les dimensions précises disponibles pour l'écran dans le mobilier ?
- Le dispositif doit-il comporter un nombre défini de modules interactifs par axe (ex. 3 à 5 par thème), ou le nombre de modules est-il laissé à l'appréciation du prestataire ?
- Le contenu doit-il être organisé en un parcours unique intégrant les trois axes, ou en trois parcours indépendants activables séparément par le visiteur ?
- Les deux écrans doivent-ils afficher un contenu strictement identique et indépendant (deux consultations en parallèle), ou existe-t-il une logique d'interaction entre les deux postes (ex. usage collectif, jeu à deux) ?
- Quel est le format et le niveau de détail attendu pour le "développement d'un des trois thèmes" (maquette statique, prototype cliquable, storyboard ?)

Référentiel graphique :

- La "charte graphique développée pour la Villa Majorelle" mentionnée dans le CCTP est-elle disponible dans le DCE ou peut-elle être transmise aux candidats avant la remise des offres ?

En vous remerciant,
Bien cordialement,

Répondue le 06/07/2026 à 16:55:05

Bonjour,

Voici les réponses aux questions posées :

- Quelles sont les dimensions précises disponibles pour l'écran dans le mobilier ?
Il est prévu un écran encastré de 24 pouces selon le dessin du mobilier muséographique que nous allons ajouter au dossier de consultation.
- Le dispositif doit-il comporter un nombre défini de modules interactifs par axe (ex. 3 à 5 par thème), ou le nombre de modules est-il laissé à l'appréciation du prestataire ?
Le nombre de module interactif est laissé à l'appréciation du prestataire en veillant à un équilibre entre les 3 parcours thématiques.
- Le contenu doit-il être organisé en un parcours unique intégrant les trois axes, ou en trois parcours indépendants activables séparément par le visiteur ?
Le contenu doit être organisé en 3 parcours distincts activables séparément.
- Les deux écrans doivent-ils afficher un contenu strictement identique et indépendant (deux consultations en parallèle), ou existe-t-il une logique d'interaction entre les deux postes (ex. usage collectif, jeu à deux) ?
Les deux postes doivent présenter le même contenu pour une consultation simultanée par deux visiteurs.
- Quel est le format et le niveau de détail attendu pour le "développement d'un des trois thèmes" (maquette statique, prototype cliquable, storyboard ?)
Dans le cadre de la présente consultation, il est attendu un story board de développement d'un des trois thèmes.
- La "charte graphique développée pour la Villa Majorelle" mentionnée dans le CCTP est-elle

*disponible dans le DCE ou peut-elle être transmise aux candidats avant la remise des offres ?
Vous trouverez les éléments de la charte graphique de la Villa Majorelle (musée de l'Ecole de Nancy) sur le support en ligne.*

Fichier transmis : ANNEXE5_Scenographie_Bornes-Numeriques.pdf

Question n° 1

Posée le 30/06/2026 à 09:26:30

Bonjour, afin de calibrer notre offre au plus près de vos attentes, pourriez-vous s'il vous plait nous communiquer le coût d'objectif du marché ?

Répondue le 30/06/2026 à 09:51:39

Bonjour,

Comme précisé dans l'acte d'engagement, le montant du marché est de maximum 23 600 euros HT.

Cordialement
